

# énééo FOCUS

DÉCEMBRE 2021

## Les limites du portefeuille d'identité numérique

### THÈMES

Digitalisation

Identité

Politique

### À DÉCOUVRIR DANS CETTE ANALYSE

L'Union Européenne souhaite mettre en place un portefeuille d'identité numérique commun à ses États-membres. Les citoyens disposeraient alors d'un espace en ligne où seraient regroupées toute une série de documents officiels permettant de les identifier et de leur faciliter les démarches administratives.

Si l'on peut facilement imaginer le côté pratique d'une telle innovation, on peut s'interroger sur sa mise en place dans un société où la fracture numérique demeure une réalité et sur son caractère potentiellement liberticide.

### QUESTIONS POUR LANCER ET/OU PROLONGER LA RÉFLEXION

À quoi sert le portefeuille d'identité numérique ?

Des dérives liberticides de son utilisation sont-elles à craindre ?

Sera-t-il accessible à tous ?

## LES LIMITES DU PORTEFEUILLE D'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

La Commission Européenne a présenté récemment, début juin 2021, une proposition de règlement visant à créer un portefeuille européen d'identité numérique. L'objectif est qu'à terme, chaque citoyen de l'Union Européenne dispose d'un espace en ligne où seraient regroupés toute une série de documents officiels permettant de l'identifier dans chacun des pays membres.

Si l'on peut facilement imaginer le côté pratique d'une telle innovation, on peut s'interroger sur sa mise en place dans une société où la fracture numérique demeure une réalité et sur son caractère potentiellement liberticide.

### Le portefeuille numérique ou la centralisation de nos données personnelles

« D'ici 2023, chaque Belge devrait disposer d'un "portefeuille numérique" facile à utiliser. La carte d'identité et le permis de conduire, entre autres, y seront stockés, afin que vous puissiez également vous identifier via votre smartphone » a déclaré Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, le lundi 18 octobre 2021.

Concrètement, cela se traduira pour les citoyens et les résidents de l'Union Européenne par la possibilité de s'identifier numériquement, de stocker et de gérer des données d'identification et des documents officiels sous format électronique. Ce dispositif permettra de faire un lien entre leur identité numérique nationale et la preuve d'autres attributs personnels comme le permis de conduire, les diplômes ou encore un compte bancaire et tout ceci via un smartphone ou un via un dispositif technologique permettant l'accès à ses informations. De plus, ce portefeuille devrait également contenir une boîte aux lettres électronique sécurisée qui permettrait aux gouvernements de communiquer des informations de manière plus uniforme aux citoyens.

En juin 2021, la Commission Européenne a acté, par la voix du Commissaire au Marché Intérieur, la création d'un « Digital Identity Wallet » pour tous les Européens. Les États-membres devront, pour septembre 2022, avoir établi des procédures techniques afin de commencer les tests par le biais d'expériences pilotes. Théoriquement, « le portefeuille d'identité numérique permettra aux citoyens de choisir quelles informations d'identité ils partagent avec des tiers, et d'en garder le contrôle »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> « Commission proposes a trusted and secure Digital Identity for all Europeans », Communiqué de presse, Bruxelles, 3 juin 2021.

## Un partage de données contrôlé

Plusieurs exemples nous sont donnés pour illustrer comment il sera possible de choisir de ne partager que tel ou tel type de données. Pour bien comprendre, il suffit de visionner la publicité de Thales <sup>2</sup> vantant les mérites de son « Digital ID Wallet ». En effet, le portefeuille digital de cette société ressemble trait pour trait à celui proposé par la Commission Européenne <sup>3</sup>.

Dans cette publicité on peut voir la protagoniste utiliser son « Digital ID Wallet », présent sur son smartphone, tout au long de la journée. La première application consiste à recevoir une communication des pouvoirs publics, en l'occurrence un rappel de vaccination. On la voit ensuite prouver son identité lors d'un examen : à l'aide d'un scan de son visage via son smartphone, un QR code est alors généré et scanné par la suite par l'examinatrice.

Un peu plus tard dans la journée, elle utilise son portefeuille d'identité numérique pour déclarer la perte de son passeport, une démarche que l'on peut d'ores et déjà faire en ligne à l'instar d'un grand nombre de formalités administratives. La différence ici est qu'elle n'a pas besoin de retenir un identifiant et un mot de passe pour se connecter à ce service public. Elle est en effet automatiquement reconnue par le service qui est connecté à son application. On nous vante alors les mérites d'une simplification des démarches administratives. Elle se rend ensuite chez son médecin où son smartphone lui permet de justifier de son droit à la couverture santé, toujours pas le biais d'un QR code. En le générant, elle peut d'ailleurs choisir de partager ou non son dossier médical avec son médecin.

En rentrant chez elle, elle va sur internet pour louer une voiture en vue d'un futur voyage et partage au loueur son permis de conduire qui est lui aussi centralisé sur son portefeuille d'identité digital. Une fois cette opération effectuée, elle rejoint ses amis dans un bar où l'on contrôle l'âge à l'entrée : elle génère alors un nouveau QR code en le paramétrant pour que la seule information transmise soit son âge.

Si l'on essaye de nous séduire tout au long de cette publicité en allant même jusqu'à qualifier le « Digital ID Wallet » de « meilleur ami » de la femme que l'on suit, on peut tout de même s'interroger sur les dérives possibles liées à son utilisation.

## Du contrôle des données au contrôle du citoyen ?

On l'a vu, la Commission Européenne souhaite nous proposer un nouvel outil numérique qui, d'après les concepteurs, nous permettra d'avoir un contrôle de nos données personnelles en nous offrant la possibilité de choisir avec qui on les partage. Cette notion de contrôle ne se retrouve malheureusement pas qu'au niveau du citoyen et on peut se demander si ce portefeuille d'identité numérique ne pourrait pas être utilisé par les États dans un but de contrôle.

---

<sup>2</sup> [https://www.youtube.com/watch?v=YSbOnLRte\\_A](https://www.youtube.com/watch?v=YSbOnLRte_A)

<sup>3</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/QANDA\\_21\\_2664](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/QANDA_21_2664)

Le cabinet Frost & Sullivan a décerné en 2019 à Thalès le prix de « l'entreprise de l'année » notamment pour saluer son « Digital ID Wallet ». Ce cabinet est une société américaine de conseil aux entreprises qui propose entre autres des études et des analyses de marché, et qui compte environ 45 bureaux répartis un peu partout dans le monde. Une de ses remarques au sujet de cette application est particulièrement interpellante : « en cas de suspension d'un droit de l'individu pour quelque raison que ce soit, le gouvernement peut l'invalider en temps réel sur la plateforme »<sup>4</sup>. Cela signifie qu'un État peut donc désactiver à distance les moyens de paiement, la couverture santé ou le permis de conduire d'un de ses citoyens. Une fonctionnalité qui fait écho à une mesure préconisée en France par les sénateurs de la Commission Prospective en juin 2021<sup>5</sup> dans la description de leur futur dispositif de crise sanitaire où, « dans un cas extrême, les données médicales d'un individu positif pourraient être croisées avec ses données de géolocalisation, et en cas de violation de sa quarantaine, conduire à une information des forces de l'ordre, ou, par exemple, à une désactivation de ses moyens de paiement ». On peut s'interroger sur les potentielles dérives liberticides qu'un État pourrait mettre en œuvre et qui le feraient basculer dans un pouvoir autoritaire. Il pourrait en effet en quelques clics rendre la vie impossible à ses opposants politiques. On peut par exemple imaginer un gouvernement désactiver lors d'une révolte sociale les portefeuilles d'identité numérique de ses opposants. Cela pourrait avoir un impact important pour ceux-ci : ils pourraient être empêchés de se rendre à une manifestation. On voit comment, par un tel biais, des opposants pourraient rapidement se retrouver privés de leurs libertés fondamentales, par exemple, celle de circuler, liberté garantie par l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme depuis 1948.

Si l'on peut craindre une possible dérive liberticide liée à la mise en place du portefeuille d'identité numérique, on peut aussi s'inquiéter de sa non accessibilité pour l'ensemble de la population.

## Le train du tout numérique laissera-t-il une partie de la population sur le quai ?

La récente crise sanitaire nous a rappelé à l'ordre au sujet de la fracture numérique. Si elle s'était faite oubliée, l'isolement des personnes et la fermeture d'un grand nombre d'agences bancaires ont mis en évidence qu'une partie non-négligeable de la population n'est toujours pas équipée ou n'a pas les compétences pour exercer numériquement sa citoyenneté. En effet, le dernier *Baromètre de maturité des citoyens wallons* <sup>6</sup> nous apprend que 32 % des Wallons se disent "éloignés" du numérique. D'après Benoît Hucq, le directeur général de l'Agence du Numérique, « la fracture numérique s'incarne essentiellement dans la difficulté à maîtriser les applications numériques qui permettent d'exercer pleinement son rôle de citoyen, dans toutes ses dimensions ». Cela est confirmé par l'étude dans laquelle on observe que le taux d'équipement a fortement augmenté suite à la crise Covid et ses confinements : 18 % des ménages ont acquis des ordinateurs, des tablettes ou des smartphones durant la crise. On atteint désormais un taux d'équipement de 96% au niveau des ménages wallons. Cependant il est nécessaire de nuancer ce nombre :

<sup>4</sup> Frost & Sullivan Best Practices Awards 2019, 2020, p. 4.

<sup>5</sup> Crises sanitaires et outils numériques : répondre avec efficacité pour retrouver nos libertés, Véronique Guillotin, Christine Lavarde et M. René-Paul Savary, fait au nom de la délégation sénatoriale à la prospective no 673 (2020-2021), 3/06/2021, p. 143.

<sup>6</sup> <https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/citoyens2021>

le portefeuille d'identité numérique nous est présenté pour être utilisé en dehors du foyer par le biais d'un smartphone et ce taux de 96% représente lui un taux d'équipement par ménage : les membres d'une famille ayant un ordinateur à la maison sont donc comptabilisés dans ce chiffre mais ne sont pas en mesure d'obtenir ce portefeuille d'identité numérique s'ils ne sont pas davantage équipés en smartphones. Et quand bien même une personne est équipée, elle n'est pas nécessairement formée à son utilisation. Le récent exemple de la mise en place du Covid Safe Ticket nous l'a prouvé : cela fut parfois un véritable chemin de croix pour notre public, les aînés, pour obtenir le fameux sésame. La technologie proposée par le portefeuille d'identité numérique reposant en grande partie sur la génération de QR codes, on peut présumer qu'il sera alors encore compliqué pour une frange de la population de la prendre en main, d'autant plus qu'on nous parle d'une identification à 3 facteurs : soit un protocole d'identification relativement complexe pour quiconque n'est pas à l'aise avec l'informatique.

## Un accompagnement nécessaire

Il est inutile de perdre de l'énergie à vouloir lutter contre la mise en place du portefeuille d'identité numérique : nous n'arrêterons en effet pas le train de la digitalisation des services et la Commission Européenne a d'ores et déjà acté sa mise en place. Nous pouvons en revanche militer pour l'accompagnement de l'ensemble de la population à ce changement de paradigme au niveau du contrôle de nos identités.

Nous avons déjà bien identifié, lors de notre campagne « Banques : Dehors les Seniors ? »<sup>77</sup>, que les aînés n'ont pas été accompagnés lors de la digitalisation des services bancaires. Les banques n'ont en effet rien mis en place en termes de formation pour permettre aux publics numériquement précarisés d'effectuer leurs opérations bancaires à l'aide d'un ordinateur ou d'un smartphone. C'était pourtant devenu un passage obligé puisque les agences avaient été fermées lors des confinements.

Espérons donc que les pouvoirs publics seront plus proactifs que les banques et qu'ils proposeront aux citoyens des formations à l'utilisation de ce portefeuille d'identité numérique.

Cyril Brard

---

<sup>77</sup> <https://www.eneo.be/actualites/banques-dehors-les-seniors/>

Pour citer cette analyse

Brard C., (2021), « Les limites du portefeuille d'identité numérique », *Énéo Focus*, 2021/05

*Avertissement* : Les analyses Énéo ont pour objectif d'enrichir une réflexion et/ou un débat à propos d'un thème donné. Elles ne proposent pas de positions avalisées par l'asbl et n'engagent que leur(s) auteur(e)(s).

Énéo, mouvement social des aînés asbl  
Chaussée de Haecht 579 BP 40 – 1031 Schaerbeek - Belgique  
e-mail : [info@eneo.be](mailto:info@eneo.be) – tél. : 00 32 2 246 46 73

---

En partenariat avec

